

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE –MARDI 29 JUIN 2021**

**PRESENTS** : SAVOIE H - ZARAGOZA N - ALQUIE D - SOULERE A - RIVIERE E-PRISSE S - BRUGUERA M - LESBARRERES F - COURTADE F - SOUBIROUS JB - MINCHELLA D

**ABSENTS** : VERGEZ O (*excusé procuration à SAVOIE H*), KUSTRE-CRAMPE C (*excusé procuration à ZARAGOZA N*) GOMER S (*Excusé procuration à RIVIERE E*), CAUSSIEU P (*excusé*).

Secrétaire de séance : PRISSE S

Début de la séance : 20h35

Madame Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour la décision modificative N° 1 du budget annexe de l'eau potable afin d'ajuster les dépenses sur les études du réseau d'eau potable.

**1. Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Séance du Vendredi 07 Mai 2021.

**Vote** : 14 pour - 0 contre - 0 Abstention

**2. Avenant PRIMA - Maîtrise d'œuvre réfection système eau potable**

La maîtrise d'œuvre relative à la réfection du système d'eau potable confiée à la société PRIMA par marché du 12/07/16 pour un montant de 32.400 € doit faire l'objet d'un deuxième avenant.

A ce jour ont été réalisés pour un montant de 11.745 €HT les travaux liés aux captages des sources (Raille, Bareilles et Sarre) ainsi que la mise en place d'un turbidimètre sur le captage de la source Hount de l'Ane.

La Commune s'est déjà orientée vers la recherche d'une nouvelle source (Arribama) plutôt que d'effectuer les travaux de réfection du réseau d'AEP, elle souhaite aussi s'engager sur la mise en place des compteurs d'eau pour chaque abonné.

**Avenant 2 :**

Marché initial : **32.400 € HT**

Déjà facturé : **11.745 € HT**

Reste à facturer : **20.655 €HT**

**Vote** : 14 pour - 0 contre - 0 Abstention

**3. Convention cadre pompiers**

La Commune a reçu pour signature une convention cadre de mise à disposition des employés contractuels sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental des Hautes-Pyrénées avec le SDIS. Les trois personnes concernées sont : Sabatut P., Hourcade D et Fedacou G.

Celle-ci vise à préciser les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle et de formation dans le respect des nécessités de fonctionnement du service dont ils dépendent.

**Vote** : 14 pour - 0 contre - 0 Abstention

#### 4. SDE groupement de commande

Plusieurs départements ont déjà constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique. Pour les communes membres du SDE 65 l'accès à ce groupement de commandes se fait à titre gracieux, la commune étant amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

**Vote :** 14 pour - contre - Abstention

#### 5. Convention EDF

EDF doit réaliser des travaux de maintenance sur les ouvrages de l'aménagement de Luz 1 (situés à Héas) qui nécessitent d'occuper les parcelles référencées : section D N° 321 et D N° 319

Les travaux débuteront le 23 Août 2021 pour une durée d'un mois environ.

En conséquence, ils demandent l'autorisation d'occuper ces parcelles comme zone de stockage d'enrochements.

**Vote :** 14 pour - 0 contre - 0 Abstention

#### 6. SDE : Extensions M. RAYNAL et M. SOULERE - Participation communale à l'extension électrique

Avant de se prononcer sur les demandes de Mrs Raynal et Soulère, Madame le Maire propose de voter afin de définir si ces projets peuvent être déclarés d'intérêt communal.

**Vote :** 0 pour - 13 contre - N'a pas participé au vote : SOULERE A

- **Monsieur RAYNAL Paul** a déposé une demande Cu opérationnel à Gavarnie-Gèdre - lieudit Route des Espénières à Gavarnie.

Afin de les desservir, il est nécessaire de réaliser une extension, à cet effet le devis établi par le SDE 65 s'élève à **56 000 €**. Cette extension sera réalisée par le SDE des Hautes-Pyrénées en échange d'une participation financière de la commune d'un montant de **33 600 €**.

**Vote :** 0 pour - 13 contre - N'a pas participé au vote : SOULERE A

- **Monsieur SOULERE Yannick** a déposé une demande Cu opérationnel lieudit Cazaous à Gèdre, le devis établi par le SDE s'élève à **50 000 €**. Cette extension sera réalisée par le SDE des Hautes-Pyrénées en échange d'une participation financière d'un montant **30 000 €**.

Il est donc demandé au Conseil municipal de se positionner sur une participation financière aux travaux d'extension du réseau électrique de ces deux projets.

**Vote :** 0 pour - 13 contre - N'a pas participé au vote : SOULERE A

## 7. Organisation marché Gèdre et Gavarnie

La commune souhaite organiser un marché gourmand et artisanal estival, une dizaine d'exposants seront présents de 15h à 19h. Une convention va être signée avec les exposants, les dates et lieux sont :

- 8 juillet à Gèdre (place de la Bergère)
- 22 juillet à Gavarnie (place de l'office de tourisme)
- 29 juillet à Gèdre (place de la Bergère) animé par la Toy musique
- 5 août à Gavarnie (place de l'office de tourisme)
- 12 août à Gèdre (place de la Bergère)
- 19 août à Gavarnie (place de l'office de tourisme)
- 26 août à Gèdre (place de la Bergère)
- 2 septembre à Gavarnie (place de l'office de tourisme)

**Vote :** 14 pour - 0 contre - 0 Abstention

## 8. Délégation de pouvoir au Maire

En vue de faciliter et simplifier la bonne marche de l'administration communale, il est possible de donner à Madame le Maire des délégations pour la durée de son mandat. Ces possibilités de délégation sont prévues à l'article L. 2122-22 du CGCT. Et peuvent par ailleurs être limitées dans des conditions définies par le conseil municipal. Il reviendra au conseil municipal de déterminer la liste des délégations qu'il souhaite déléguer au Maire. Cette décision doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération.

**Vote :** 14 pour - 0 contre - 0 Abstention

## 9. Location appartement saisonnier

L'appartement N°5 de la Résidence des Gaves étant vacant, la Commune souhaite y loger quatre de ces saisonniers (parkings de Gavarnie, piscine de Gèdre et office du tourisme de Gèdre) en colocation durant la période estivale. Le loyer est maintenu au prix de 150 euros/mois/colocataire (charges comprises : eau, électricité et gaz).

**Vote :** 14 pour - 0 contre - 0 Abstention

## 10. Plan local d'urbanisme intercommunal - Transfert de compétence « PLUi »

Il est rappelé qu'actuellement un PLU est en cours d'élaboration sur la commune et le conseil municipal est invité à se prononcer sur le transfert de la compétence « PLUi » à la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves à compter du 1er juillet 2021.

**Vote :** 0 pour - 14 contre - 0 Abstention

## 11. Budget annexe Eau potable : Décisions modificatives n° 1

Il est nécessaire d'effectuer des modifications dans le budget annexe eau potable, ceci constitue une réaffectation des crédits sans modification du budget, à savoir :

### Section d'investissement

#### Dépenses : 0 €

Cpte 21531/95 Nouvelle ressource en eau Arribama.....	- 46.300,00 €
Cpte 2031/95 Etudes ressource en eau Arribama .....	25.600,00 €
Cpte 2031/93 Etudes compteurs .....	20.700,00 €

**Vote :** 14 pour - 0 contre - 0 Abstention

## 12. Bail Desman

Transformation du bail commercial 3/6 /9 signé par le groupe Séjour Plein Air en bail civil. Le loyer est inchangé, minoré à 15 000 E HT la première année il passera ensuite à 26 000 E /an.

**Vote :** 14 pour - 0 contre - 0 Abstention

## 13. Convention occupation de berges du barrage de Gèdre

En raison d'une interdiction de stationnement sur la RD922, un arrêté a été pris réglementant la pratique du canyoning sur Gèdre.

Le transport à la demande n'ayant pu se réaliser cette année, un système de covoiturage sera mis en place depuis la zone située derrière la patinoire.

A cet effet, une convention est nécessaire avec EDF sur ce terrain afin de pouvoir créer une aire de stationnement public.

**Vote :** 14 pour - 0 contre - 0 Abstention

## 14. Divers

- Création ou réfection de passages piétons (marques de peinture au sol) sur Gavarnie et Gèdre en vue de sécuriser les passants.
- Evocation de panneaux signalétiques sur les trottoirs gênant le passage et la sécurité des promeneurs
- Organisation des transports scolaires et des dispositifs de sécurité et d'intervention durant la fermeture des gorges du 27 Septembre au 16 Octobre.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00 mn*